



Le Conseil Régional

des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

Comment sécuriser l'accès et le maintien dans le logement ?

Lundi 24 juin 2019

dans les locaux de l'ACSEA à Caen

Participation :

Co-portage par la Fédération des acteurs de la solidarité représentée par Aurélie MOREAU, déléguée régionale, et Jessica BARBET, chargée de mission, et l'URIOPSS, représentée par Jean-Claude FREMONT, Administrateur de l'URIOPSS.

38 participants : 26 personnes accueillies / accompagnées ou l'ayant été, 8 professionnels, 3 stagiaires, 1 représentant des Pouvoirs Publics (DDCS du Calvados).

1. Présentation de la journée et du thème :

cf. Powerpoint



2. Restitution des ateliers :

Atelier 1

Dans votre parcours personnel, quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées pour l'accès et le maintien dans le logement ?

Les difficultés financières :

- Manque de revenu ;
- Coûts trop importants avec impossibilité d'assumer l'ensemble des charges liées au logement : au moment de l'installation (ex : caution, frais d'ameublement...) et après (ex : loyer élevé + électricité + assurance + taxe d'habitation...) ; Conditions encore plus exigeantes pour l'accès au logement privé ;
- Délais trop longs de versement des allocations / aides (ex : AAH) ;
- Insécurité de l'emploi (ex : problèmes de santé)
- Gestion du budget pouvant aboutir à des dossiers de surendettement à la banque de France.

La complexité des démarches :

- Demande de logement complexe ;
- Manque d'information sur les droits ;
- Délai d'attribution très long (jusqu'à 2 ans) comme parfois trop rapide (à Cherbourg, délai d'attente 2 semaines). Impliquant une impossibilité de choisir...
- Situation administrative (concernant les titres de séjour, un récépissé de moins de 6 mois ne permet pas l'accès au logement) / stabilité « administrative »

Le manque d'accompagnement :

- Dispositifs non adaptés (ex : Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) pas assez aidant pour certaines personnes) ;
- Trouver le moment adapté pour aborder le logement dans le cadre de la construction du projet ;

L'accès au logement :

- Manque de proposition de logement selon le territoire et la composition familiale (studio, T1, ...) ;
- Préjugés / Regard des autres (ex : refus d'un logement pour motif « fort caractère » sans essai préalable...) ;
- Peur de ne pas être en capacité de gérer son logement de manière autonome ;
- Impossibilité d'avoir des animaux.



La qualité du logement, mettant souvent les locataires dans l'embarras et sans solution :

- Logements insalubres, non conformes : humidité, isolation, ... / Marchands de sommeil ; La situation d'urgence d'une personne l'oblige parfois à accepter le premier logement qui vient, mais comment en sortir ?
- Manque de suivi dans la maintenance pour les logements sociaux ;
- Logement non adapté aux personnes en situation de handicap.

Le maintien dans le logement :

- Localisation par rapport à la mobilité du logement au travail ;
- Localisation par rapport aux commerces.



Atelier 2

Dans votre parcours personnel, qu'est-ce qui vous a aidé ? Quelles sont les solutions que vous avez trouvées pour l'accès et le maintien dans le logement ?

Les ressources financières :

- CAF : APL, allocations logement, prêt 1^{ère} installation ;
- FSL ou FLH : Fonds de Solidarité Logement/Habitat ;
- Locapass ;
- Chèques énergie ;
- Emplois adaptés ;
- Demande de droit à travailler pour les personnes ayant des récépissés.

Les ressources mobilisables pour être accompagné / trouver des informations :

- Intervenants sociaux : informations sur les dispositifs d'aide, sur les droits, réassurance, permettre aux personnes d'être actrices de leur projet ;
- Associations ; CCAS ;
- Réseau familial et/ou amical ;
- Internet.

L'accès au logement :

- DALO et DAHO – Droit Au Logement/Hébergement Opposable ;
- Système pour le Logement (SYPLO) : appuie pour accéder au logement.

Les solutions alternatives / adaptées aux besoins de la personne :

- CHRS / maison parentale : la priorité n'est pas forcément le logement, ce qui permet de prendre le temps nécessaire pour les personnes de se stabiliser et éviter ainsi de reproduire des situations difficiles + baux glissants ;
- Maison relais : droit aux animaux, durée illimitée du bail, suivi souple, chez soi, meublé si besoin ;
- Appartement de coordination thérapeutique : sous location (en diffus) par l'association permettant une reprise de l'autonomie progressive ;
- Foyers Jeunes Travailleurs ;
- Chambres d'hôtels ;
- Foyers d'hébergement en lien avec les ESAT.



Atelier 3

Dans votre parcours personnel, qu'est-ce qu'il vous a manqué pour l'accès et le maintien dans le logement ? Quelles préconisations aux pouvoirs publics ?

AGIR SUR LES DEMARCHES ET FAVORISER L'ACCES A L'INFORMATION :

- Créer un guichet unique ;
- Limiter la dématérialisation de toutes les démarches administratives et favoriser les interlocuteurs de proximité ;
- Former des travailleurs sociaux spécialisés dans l'accès au logement ;
- Renforcer la réactivité des services publics (Préfecture, impôts, ...) ;
- Clarifier les informations et simplifier leur accès : expliquer les conditions d'accès au logement et les conséquences en cas non-respect de ces dernières. Quelles ressources mobilisées en cas de difficultés ?

AGIR SUR LES COUTS ET LES RESSOURCES FINANCIERES :

- Maintenir les droits aux allocations logement ;
- Revoir et encadrer le montant des loyers ;
- Baisser les charges liées au logement ;
- Aider à l'installation dans le logement : du déménagement à l'ameublement.

ACCOMPAGNER :

- Privilégier les accompagnements dans le logement ; aider les personnes en cas de difficultés (logement insalubre, impayés..) ;
- Développer un service de médiation pour régler les soucis de voisinage ;
- S'appuyer sur les réseaux associatifs et le développement de l'économie sociale et solidaire (ressourcerie, ...).

FACILITER ET SIMPLIFIER L'ACCES AU LOGEMENT :

- Inciter les propriétaires privés à louer leurs biens en leur donnant des garanties ;
- Renforcer la communication entre bailleurs et locataires et définir les engagements réciproques ;
- Sensibiliser les bailleurs sociaux aux difficultés des personnes, recentrer leurs missions sur leur rôle d'origine, les inviter au CRPA et/ou investir leurs instances de décision.



DEVELOPPER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES / ADAPTEES AUX BESOINS DE LA PERSONNE :

- Développer les offres sur les territoires ;
- Développer la colocation ;
- Développer les dispositifs de logement adapté : maisons relais, pensions de famille, appartements de coordination thérapeutique ... ;
- Créer des appartements modulables ;
- Développer les logements intergénérationnels ;

AGIR SUR LA QUALITE DU LOGEMENT :

- Aider à la rénovation de l'habitat pour les propriétaires privés ;
- Lutter contre les logements insalubres ;
- Sensibiliser les bailleurs sociaux à la rénovation énergétique.

3. Restitution de la journée

Remerciement aux personnes présentes, aux membres du Comité de pilotage du CRPA Normandie pour l'organisation de la journée.

Prochains CRPA :
le 03 octobre 2019
et le 10 décembre 2019



Evaluation de la journée

36 questionnaires renseignés.

100% des participants sont très satisfaits ou satisfaits de la qualité de l'accueil et des échanges.

❖ Les points forts de la journée :

- L'échange entre/avec les personnes accompagnées sur leurs expériences et préconisations ;
- « L'accueil d'égal à égal avec les personnes accompagnées. Cette égalité a permis à chacun de s'exprimer et de se sentir légitime, ce qui est génial » ;
- Les informations relatives à l'accès au logement et les solutions/aides existantes ;
- Les ateliers en groupe ;
- La qualité des intervenants ;
- La connaissance d'autres associations ;
- L'expression de tous ;
- La diversité des points de vue ;
- Le repas ;

❖ Les axes d'amélioration :

- Approfondir la réflexion sur les éventuelles solutions afin de pallier les difficultés en lien avec la thématique ;
- Le manque d'échanges avec les pouvoirs publics ;

❖ Les idées de thèmes pour le prochain CRPA

- Les maladies psychiques ;
- Insertion professionnelle / l'accès à la formation professionnelle ;
- Accès aux soins, le parcours santé ;
- Mobilité ;
- L'évolution d'une situation de handicap ;
- Comment le domaine médical/médico-social, peut-il être amélioré pour aider les personnes accompagnées ? ;
- L'économie sociale et solidaire ;